



ACHOUR , MERZAK



NOM: ACHOUR

PRÉNOM: Merzak

DATE DE NAISSANCE: 1971-09-04

SEXE: Masculin

VILLE DE RESIDENCE: Kouba

NATIONALITÉ: Algérienne

Pièce d'identité

PIÈCE D'IDENTITÉ:

NO:

DATE DE DÉLIVRANCE:

Disparition

DATE DE LA DISPARITION: 1995-02-20

LIEU DE L'ARRESTATION OU ENLÈVEMENT, OU LIEU OÙ LA PERSONNE DISPARUE A ÉTÉ VUE POUR LA DERNIÈRE FOIS.(VILLE / RÉGION): A son domicile

FORCES SUPPOSÉES RESPONSABLES DE LA DISPARITION (FORCES GOUVERNEMENTALES OU DÉPANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DE L'ETAT): Des militaires en tenue officielle et armés

HISTOIRE DE LA DISPARITION SELON LES TÉMOINS:

Depuis le 20 février 1995, il n'a plus été vu par sa famille. A l'occasion d'un de ses déplacements, Mougoud Sofiane, fils de Merzak, a été arrêté par des militaires en tenue officielle et armés. Ils n'ont pas eu le temps d'aller ouvrir que des agents de la sécurité militaire avaient envahi la cour en pénétrant par la terrasse. Ils étaient accompagnés d'un indicateur Mougoud Sofiane, arrêté en 1994 à Aïn Naadja. Ils ont fait sortir tous les hommes de la maison et les ont alignés dos au mur. Ils ont alors reproché à Merzak d'avoir vendu des denrées alimentaires à des terroristes. Ils lui ont ordonné de les suivre puis se sont dirigés vers le magasin. Ils ont perquisitionné le magasin et ont emmené une grande partie de la marchandise. Ensuite, ils sont retournés au domicile de la famille Achour, ont remis les clés du magasin de Merzak à son père et sont repartis en embarquant Merzak dans l'un de leurs véhicules.

INITIATIVES DE LA FAMILLE:

- Plaintes auprès du Procureur général du Tribunal de Hussein Dey en 1999
- Requêtes au Président de la République, au Chef du gouvernement, au Président de la CNCCPDH, au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de la justice le 06 mars 2003

RÉPONSE DES AUTORITÉS:

- Convocation du père par le procureur général adjoint de la Cour d Alger le 20 juillet 2003
- Réponse le 10 juin 2003 du chef du cabinet du gouvernement disant que l affaire allait être transférée au Ministère de l Interieur.

INDEMNISATION ACCEPTÉE: Non

Rapport

VIVANT /DÉCÉDÉ LA DATE DE PUBLICATION DU RAPPORT AU MÉMORIAL:

ORGANISATION: Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie 1

ADRESSE DE L'ORGANISATION: 112 rue de Charenton 75012-Paris-France

DATE : 2015-11-23

URL source: <http://memorial-algerie.org/?q=fr/node/4727>